



COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES

Tél 04 72 76 01 17
terrain@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 16 octobre 2018

Président : Henri BOURGOGNON

1/ CLASSEMENTS TERRAINS

1.1/ Envois commission fédérale

Cailloux sur Fontaines. Stade PROLIERES-2. NNI 690330102. Pour classement 6SYE.

1.2/ Retour commission fédérale

Gleize. Stade Pierre MONMARTIN. NNI 690920101. Confirmation de classement 3SYE suite à envoi tests qualités sportives.

Vaulx en Velin. Stade JOMARD-2. NNI 692560102. Classement 5SY. Attente de nouveaux tests de qualités sportives.

Pusignan. Complexe EQUINOXE. NNI 692850201. Classement 5SYE.

Pont de Chéruy. Stade Léon DESVIGNES. NNI 383160102. Classement 5SYE.

Saint Cyr au mont d'or. Stade des COMBES. NNI 691910101. Classement 5SY.

Parcieux. Stade RICHARD-1. NNI 012850101. Classement 5SY.

1.3/ Envois ligue LARA

Francheville. Terrains honneur et annexe. NNI 690890101 / 0102. Mesures éclairages pour niveaux E5 / E11.

Cailloux sur Fontaines. Stade PROLIERES-2. NNI 690330102. Mesures éclairage pour niveau E5.

Pour information :

Le district Lyon et du Rhône fait les mesures d'éclairage :

Pour les niveaux E11 et les niveaux E5 (stades sur lesquels jouent des équipes de district).

Pour les éclairages liés aux projets en cours instruits et suivis par le district.

A la demande.

Il est rappelé au club que pendant les mesures d'éclairages, **il ne doit pas y avoir de joueurs sur le terrain.** Le RV est pris avec la mairie. La mesure prend entre 15mn et 20mn.

2/ VISITES TERRAINS

Saint Martin en Haut. Stade municipal. NNI 692770101. Visite pour classement 5SYE.

Saint Genis les Ollières. Stade Louison BOBET. NNI 692050101. Visite pour classement 5SYE.

3/ DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION FAFA

4.1/ Informations générales

Les mairies n'ont pas accès aux PV de la commission des terrains. **Il faut que les clubs fassent passer l'information ci-dessous. Je rappelle que les clubs sont cosignataires des FAFA équipements et en direct sur les dossiers transports.**

A ce jour, la démarche de demande de subvention est bien suivie, mais elle doit être **systematique** afin que les projets soient gérés selon les procédures FAFA.

Procédure de gestion des dossiers de demandes de subvention.

Une demande de subvention est associée à un nouveau projet. Dès lors que le projet est validé par les élus (équipements) ou par le club (transport), il faut appeler la commission des terrains ; si possible, pour les équipements, au minimum 4 mois avant le début des travaux. Cela permet de valider la conformité des projets vis-à-vis de notre réglementation (avis préalables favorables) et de lancer le processus de demande de subvention FAFA.



Un dossier est composé de la fiche projet et de plusieurs pièces complémentaires.

Toutes les pièces du dossier doivent nous parvenir, **pièce par pièce**, sous forme de PDF ou de fichiers doc, **par courriel**, avec AR, à l'attention du Président Pascal PARENT, aux adresses suivantes :

district@lyon-rhone.fff.fr

terrain@lyon-rhone.fff.fr

Henri.bourgognon@wanadoo.fr

L'expérience réalisée en 2017/2018 montre que tous les dossiers peuvent être traités par informatique, ce qui facilite le télétravail, l'instruction du dossier, son avancée et l'archivage.

Le bilan 2017/2018 des subventions FAFA sera communiqué lors de l'assemblée générale d'hiver. La mise en application de cette procédures est sécurisante et bénéfique pour les clubs et les mairies.

Conseil sur la préparation du dossier.

Il est nécessaire de bien identifier la **nature** de son projet, de faire un dossier par nature de projet et donc de préparer toutes les pièces à fournir pour la constitution informatique du dossier.

Un dossier doit être complet, sinon il sera rejeté.

Dans l'élaboration du plan de financement, l'aide demandée à la LFA doit faire l'objet d'un échange préalable avec la commission des terrains. Cet échange peut se faire sur le site même ou alors par téléphone.